

Parties dans la procédure au principal

Parties requérantes: Charles Kohll, Sylvie Kohll-Schlesser

Partie défenderesse: Directeur de l'administration des contributions directes

Question préjudicielle

Le principe de la libre circulation des travailleurs, inscrit, notamment, à l'article 45 TFUE, s'oppose-t-il aux dispositions de l'article 139ter, paragraphe 1, de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu, dans la mesure où celles-ci réservent aux personnes en possession d'une fiche de retenue d'impôt le bénéfice du crédit d'impôt y visé?

Demande de décision préjudicielle présentée par le Conseil d'État (France) le 19 juin 2015 — Marc Soulier, Sara Doke/ministre de la Culture et de la Communication, Premier ministre

(Affaire C-301/15)

(2015/C 294/44)

Langue de procédure: le français

Juridiction de renvoi

Conseil d'État

Parties dans la procédure au principal

Parties requérantes: Marc Soulier, Sara Doke

Partie défenderesse: ministre de la Culture et de la Communication, Premier ministre

Question préjudicielle

Les dispositions mentionnées ci-dessus de la directive 2001/29/CE du 22 mai 2001 ⁽¹⁾ s'opposent-elles à ce qu'une réglementation, telle que celle qui a été analysée au point 1 de la [présente] décision, confie à des sociétés de perception et de répartition des droits agréées l'exercice du droit d'autoriser la reproduction et la représentation sous une forme numérique de «livres indisponibles», tout en permettant aux auteurs ou ayants-droit de ces livres de s'opposer ou de mettre fin à cet exercice, dans les conditions qu'elle définit?

⁽¹⁾ Directive 2001/29/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2001 sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information (JO L 167, p. 10).

Demande de décision préjudicielle présentée par le Juzgado Contencioso-Administrativo Tarragona (Espagne) le 19 juin 2015 — Correos y Telégrafos S.A./Ayuntamiento de Vila Seca

(Affaire C-302/15)

(2015/C 294/45)

Langue de procédure: l'espagnol

Juridiction de renvoi

Juzgado Contencioso-Administrativo Tarragona